

ANALYSE COMPARATIVE ASBL - AISBL - FONDATION
TABLEAU PRÉPARÉ PAR LA COMMISSION NON-MARCHAND DE L'IRE

	Art.CSA	ASBL	Art.CSA	AISBL	Art.CSA	Fondation privée (FP) et/ou d'utilité publique (FUP)
CSA Code des sociétés et des associations AR CSA Arrêté royal du 29/04/2019 portant exécution du CSA AR CDE Arrêté royal du 21/10/2018 portant exécution des articles III.82 A III.95 du code de droit Economique Loi LAB Loi du 18/09/2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme	https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2019032309 https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2019042901&table_name=loi https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&nm=20180114350&la=F http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2017/09/18/2017013368/iustel					
Fondements						
Définition	1:2 + 1:6	ASBL = AISBL	1:2 + 1:6	ASBL = AISBL	1:3 + 1:7	FP = FUP
Critères de taille et principes changement de taille	1:28 + 1:29	ASBL = AISBL	1:28 + 1:29	ASBL = AISBL	1:30 + 1:31	FP = FUP
Le bénéficiaire effectif et UBO	1:33 à 1:36 + loi LAB	ASBL/AISBL et FP/FUP	1:33 à 1:36 + loi LAB	ASBL = AISBL	1:33 à 1:36 + loi LAB	ASBL/AISBL + FP/FUP
Disposition pénale générale (réf. Au code pénal)	1:37	ASBL/AISBL et FP/FUP	1:37	ASBL = AISBL	1:37	ASBL/AISBL + FP/FUP
Constitution - organes - dissolution						
Engagement au nom d'une personne morale en formation + reprise engagement	2:2	ASBL/AISBL et FP/FUP	2:2	ASBL/AISBL et FP/FUP	2:2	ASBL/AISBL + FP/FUP
Dénomination et adresse du siège	2:3 + 2:4	ASBL/AISBL et FP/FUP	2:3 + 2:4	ASBL/AISBL et FP/FUP	2:3 + 2:4	ASBL/AISBL + FP/FUP
Forme et contenu de l'acte constitutif + contenu des statuts	2:5 §2 + 2:9	Acte sous signature privée ou acte authentique	2:5 §3 + 2:10	Acte authentique	2:5 §3 + 2:11	Acte authentique
Acquisition de la personnalité juridique	2:6 §2	Dépôt docs au greffe	2:6 §3	Date de l'AR de reconnaissance	2:6 §4	FP = dépôt docs au greffe / FUP = date de l'AR de reconnaissance
Modification des statuts	2:5 §4	Idem que forme pour l'acte constitutif	2:5 §4	Acte authentique pour certains articles + AR pour certains articles	2:5 §4 (général) + 11:4 (via tribunal de l'entreprise)	FP = Acte authentique pour certains articles / FUP en plus AR pour certains articles
Contenu du dossier au greffe du tribunal de l'entreprise	2:9	Liste des documents	2:10	Liste des documents	2:11	Liste des documents
Publication dans Annexes du Moniteur belge	2:15	Liste des documents	2:16	Liste des documents	2:17	Liste des documents
Succursale belge de personne morale étrangère	2:23 + 2:25 + 2:27 à 2:29	ASBL = AISBL	2:23 + 2:25 + 2:27 à 2:29	ASBL = AISBL	2:23 + 2:26 à 2:29	FP = FUP
Protection des données privées + site internet	2:30 + 2:31 + 2:32	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:30 + 2:31 + 2:32	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:30 + 2:31 + 2:32	ASBL/AISBL + FP/FUP
Règle sur l'emploi des langues	2:33	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:33	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:33	ASBL/AISBL + FP/FUP
Nullité des associations et fondations	2:40	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:40	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:40	ASBL/AISBL + FP/FUP
Règles de délibération, de nullité et de suspension des décisions d'organes de personnes morales	2:41 à 2:48	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:41 à 2:48	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:41 à 2:48	ASBL/AISBL + FP/FUP
Administration et représentation	2:49 à 2:55	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:49 à 2:55	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:49 à 2:55	ASBL/AISBL + FP/FUP
Responsabilité des administrateurs.	2:56 à 2:58 + CDE livre XX (articles 225 à 228)	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:56 à 2:58 + CDE livre XX (articles 225 à 228)	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:56 à 2:58 + CDE livre XX (articles 225 à 228)	ASBL/AISBL + FP/FUP
Règlement d'ordre intérieur	2:59	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:59	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:59	ASBL/AISBL + FP/FUP
Dissolution et liquidation	2:109 à 2:113 + 2:115 à 2:139	ASBL = AISBL	2:109 à 2:113 + 2:115 à 2:139	ASBL = AISBL	2:114 à 2:117 et 2:140 à 2:141	FP = FUP
dont dissolution et liquidation dans un seul acte	2:135	ASBL = AISBL	2:135	ASBL = AISBL	néant	impossible (pas prévu par le CSA)
Actions et prescriptions	2:142 + 2:143 §2, 3 et 4 + 2:144 al.2	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:142 + 2:143 §2, 3 et 4 + 2:144 al.2	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:142 + 2:143 §2, 3 et 4 + 2:144 al.2	ASBL/AISBL + FP/FUP

	Art.CSA	ASBL	Art.CSA	AISBL	Art.CSA	Fondation privée (FP) et/ou d'utilité publique (FUP)
Compétence juridique > dispositions de droit international privé	2:146 à 2:149	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:146 à 2:149	ASBL/AISBL + FP/FUP	2:146 à 2:149	ASBL/AISBL + FP/FUP
Comptes annuels et comptabilité						
Comptes annuels et budgets	3:47	ASBL = AISBL	3:47	ASBL = AISBL	3:51	FP = FUP
Comptes annuels - rectifications	3:49	ASBL = AISBL	3:49	ASBL = AISBL	3:53	FP = FUP
Comptes annuels d'associations ou de fondations étrangères ayant une succursale en Belgique	3:50	ASBL = AISBL	3:50	ASBL = AISBL	3:54	FP = FUP
Règles comptables (AR CDE arrêté royal 21 octobre 2018 et AR/CSA 29 avril 2019)	CDE L.III + AR CDE + AR/CSA	ASBL/AISBL + FP/FUP	CDE L.III + AR CDE + AR/CSA	ASBL/AISBL + FP/FUP	CDE L.III + AR CDE + AR/CSA	ASBL/AISBL + FP/FUP
Règles comptables - comptabilité simplifiée	CDE L.III + AR/CDE 21.10.2018 + AR/CSA 3:175 + 3:177 + 3:182 à 3:185	ASBL/AISBL + FP/FUP	CDE L.III + AR CDE 21.10.2018 + AR/CSA 3:175 + 3:177 + 3:182 à 3:185	ASBL/AISBL + FP/FUP	CDE L.III + AR/CDE 21.10.2018 + AR/CSA 3:175 + 3:177 + 3:182 à 3:185	ASBL/AISBL + FP/FUP
Règles comptables - "nano" ASBL/fondation optant pour la compta en partie double	AR/CSA 3:185	ASBL/AISBL + FP/FUP	AR/CSA 3:185	ASBL/AISBL + FP/FUP	AR/CSA 3:185	ASBL/AISBL + FP/FUP
Règles comptables - passage comptabilité simplifiée >< partie double	AR/CSA 3:174 + 3:175	ASBL/AISBL + FP/FUP	AR/CSA 3:174 + 3:175	ASBL/AISBL + FP/FUP	AR/CSA 3:174 + 3:175	ASBL/AISBL + FP/FUP
Règles d'évaluation - spécificités	AR/CSA 3:178	ASBL/AISBL + FP/FUP	AR/CSA 3:178	ASBL/AISBL + FP/FUP	AR/CSA 3:178	ASBL/AISBL + FP/FUP
Rapport de gestion	3:48	ASBL = AISBL	3:48	ASBL = AISBL	3:52	FP = FUP
Commissaire (grandes associations/fondations)	3:47 §6	ASBL = AISBL	3:47 §6	ASBL = AISBL	3:51 §6	FP = FUP
Contrôle légal des comptes annuels - définition	3:98	ASBL = AISBL	3:98	ASBL = AISBL	3:99	FP = FUP
Pouvoir individuel d'investigation et de contrôle des membres	3:103	ASBL = AISBL	3:103	ASBL = AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP
Bilan social inclus dans l'annexe des comptes annuels (> sociétés : bilan social déposé en même temps que les comptes annuels, mais pas inclus dans les comptes annuels) > bilan social obligatoire si plus de 20 ETP	AR/CSA 3:161 + art 5:4 AR/CSA contenu des rubriques du bilan social)	ASBL/AISBL + FP/FUP	AR/CSA 3:161 + art 5:4 AR/CSA contenu des rubriques du bilan social)	ASBL/AISBL + FP/FUP	AR/CSA 5:3 (petites A(I)SBL et fondations) et 3:161 (grandes A(I)SBL et fondations)	ASBL/AISBL + FP/FUP
Schéma de comptes annuels - les schémas sont identiques pour les A(ISBL et les fondations, avec comptes annuels simplifiés (annexe 8 AR/CSA), et microschéma et schéma abrégé du bilan et du compte de résultats (annexe 7 AR/CSA) et schéma complet du bilan et du compte de résultats (annexe 6 AR/CSA) - l'annexe a un contenu identique, suivant la taille de l'association/fondation	CSA 3:47 § 1er, 2, 3 et 4 AR/CSA 3:162 3:173	ASBL/AISBL	CSA 3:47 § 1er, 2, 3 et 4 AR/CSA 3:162 3:173	ASBL/AISBL	CSA 3:51 § 1er, 2, 3 et 4 AR/CSA 3:162 3:173	FP/FUP
Modalités de dépôt des comptes annuels identiques pour les A(I)SBL et les fondations (de très petite taille) (dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise)	CSA 2:9 § 1er, 8°	ASBL	CSA 2:10 § 1er, 8°	AISBL	CSA 3:51 §2	FP/FUP
Modalités de dépôt des comptes annuels identiques pour les A(I)SBL et les fondations (autres que très petites) (centrale des bilans BNB)	CSA 3:47 § 7	ASBL/AISBL	CSA 3:47 § 7	ASBL/AISBL	CSA 3:51 § 7	FP/FUP
Conseil d'entreprise						
Conseil d'entreprise	Loi du 20 septembre 1948 + AR du 27 novembre 1973 + CCT n° 9	ASBL/AISBL + FP/FUP	Loi du 20 septembre 1948 + AR du 27 novembre 1973 + CCT n° 9	ASBL/AISBL + FP/FUP	Loi du 20 septembre 1948 + AR du 27 novembre 1973 + CCT n° 9	ASBL/AISBL + FP/FUP
Présentation au Conseil d'entreprise du candidat à la mission de commissaire ou réviseur d'entreprises	AR/CSA 4:8 (et donc 4:1 à 4:7)	ASBL/AISBL + FP/FUP	AR/CSA 4:8 (et donc 4:1 à 4:7)	ASBL/AISBL + FP/FUP	AR/CSA 4:8 (et donc 4:1 à 4:7)	ASBL/AISBL + FP/FUP
Conseil d'entreprise - descriptif du rôle du commissaire / réviseur d'entreprises envers le CE	3:83 à 3:97 (et art.4:1 à 4:9 AR/CSA)	pas prévu par le CSA (mais bien via l'art.15bis loi du 20 septembre 1948)	3:83 à 3:97 (et art.4:1 à 4:9 AR/CSA)	pas prévu par le CSA (mais bien via l'art.15bis loi du 20 septembre 1948)	3:83 à 3:97 (et art.4:1 à 4:9 AR/CSA)	pas prévu par le CSA (mais bien via l'art.15bis loi du 20 septembre 1948)
Livres spécifiques du CSA						
Partie spécifique du CSA	Livre 9	spécificités	Livre 10	spécificités	Livre 11	spécificités (FP+FUP)
Personnalité juridique - membres non responsables personnellement	9:1 - 9:2	ASBL	10:1 -10:2 + obligation d'un arrêté royal	AISBL	11:1 + 11:2	FP = FUP
Suspension action intentée par association si règle CSA non respectée	néant	non applicable	néant	non applicable	néant	non applicable
Membres et registre des membres	9:3	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	néant	non applicable aux FP/FUP

	Art.CSA	ASBL	Art.CSA	AISBL	Art.CSA	Fondation privée (FP) et/ou d'utilité publique (FUP)
Nullité des associations et fondations	9:4	texte similaire ASBL/AISBL	10:4	texte similaire ASBL/AISBL	11:5	FP = FUP
Organes d'administration	9:5 à 9:11	ASBL	10:9	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	11:6 à 11:14	FP = FUP
Organes d'administration - composition	9:5 - 9:6	ASBL	10:9	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	11:6	FP = FUP
Organes d'administration - pouvoirs et fonctionnement	9:7 à 9:11 (y compris conflits d'intérêt)	ASBL	10:9	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	11:7 à 11:11 + 11:14 (y compris conflits d'intérêt)	FP = FUP
Nomination - démission - révocation des administrateurs	9:6 + 9:12 2° (nomination/révocation)	ASBL	10:9	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	11:13	FP/FUP : révocation des administrateurs (et remplacement de ces administrateurs révoqués) = compétence du tribunal de l'entreprise
Assemblée générale des membres	livre 9 - titre 2 - chap 2	ASBL	livre 10 - titre 2 - chap 1er	AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP
Compétence de l'AG - 1° la modification des statuts;	9:12	ASBL	10:5 si obligation fixée par le CSA > 2:5 § 4	AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP
Compétence de l'AG - 2° la nomination et la révocation des administrateurs et la fixation de leur rémunération dans les cas où une rémunération leur est attribuée;	9:12	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	11:13	FP/FUP : révocation des administrateurs (et remplacement de ces administrateurs révoqués) = compétence du tribunal de l'entreprise
Compétence de l'AG - 3° la nomination et la révocation du commissaire et la fixation de sa rémunération;	9:12	ASBL	10:5	AISBL	11:11	FP/FUP : nomination par l'OA
Compétence de l'AG - 4° la décharge à octroyer aux administrateurs et au commissaire, ainsi que, le cas échéant, l'introduction d'une action de l'association contre les administrateurs et les commissaires;	9:12	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	néant	non applicable aux FP/FUP
Compétence de l'AG - 5° l'approbation des comptes annuels ;	9:12	ASBL	10:05	AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP
Compétence de l'AG - 5° l'approbation du budget;	9:12	ASBL	10:08	AISBL	11:12	FP/FUP : compétence de l'OA
Compétence de l'AG - 6° la dissolution de l'association;	9:12	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	néant	non applicable aux FP/FUP
Compétence de l'AG - 7° l'exclusion d'un membre;	9:12	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	néant	non applicable aux FP/FUP
Compétence de l'AG - 8° la transformation de l'ASBL en AISBL, en société coopérative agréée comme entreprise sociale et en société coopérative entreprise sociale agréée;	9:12	ASBL	néant	transformation impossible (pas prévu par le CSA)	néant	non applicable aux FP/FUP
Compétence de l'AG - 9° effectuer ou accepter l'apport à titre gratuit d'une universalité;	9:12	ASBL	néant	impossible (pas prévu par le CSA)	néant	non applicable aux FP/FUP
Compétence de l'AG - 10° tous les autres cas où la loi ou les statuts l'exigent.	9:12	ASBL	10:5	AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP

	Art.CSA	ASBL	Art.CSA	AISBL	Art.CSA	Fondation privée (FP) et/ou d'utilité publique (FUP)
Convocation de l'AG	9:13 - 9:14	ASBL	10:6	Convocation possible par le commissaire + à organiser par les statuts (=/= ASBL)	néant	non applicable aux FP/FUP
AG écrite	9:14/1	ASBL	10:6/1	AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP
Assemblée générale des membres - procuration	9:15	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	néant	non applicable aux FP/FUP
Assemblée générale des membres - participation du commissaire	9:16	ASBL	10/7	AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP
Assemblée générale des membres - tenue à distance + possibilité vote à distance	9:16/1	ASBL	10:7/1	AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP
Assemblée générale des membres - droit de vote égal (ou pas) des membres	9:17	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	néant	non applicable aux FP/FUP
Assemblée générale des membres - fonctionnement	9:18	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	néant	non applicable aux FP/FUP
AG Ordinaire - exposition par l'OA de la situation financière + exécution du budget	9:19	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	néant	non applicable aux FP/FUP
AG Ordinaire - décharge aux administrateurs et commissaire	9:20	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	néant	non applicable aux FP/FUP
AG Extraordinaire - statuts - quorum présence et vote - AGE 2	9:21	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	néant	non applicable aux FP/FUP
Libéralités entre vifs au profit de l'association/fondation : autorisation ministérielle préalable obligatoire (à l'exception des dons manuels)	9:22 + 9:27	texte similaire ASBL/AISBL	10:11	texte similaire ASBL/AISBL	11:15	FP = FUP
Démission et exclusion des membres	9:23	ASBL	néant	rien de prévu pour l'AISBL - à organiser dans les statuts	néant	non applicable aux FP/FUP
Agrément de l'ASBL comme union professionnelle	9:24 à 9:26	ASBL	néant	non applicable aux AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP
Associations / fondations étrangères - fermeture judiciaire succursale belge	9:27	ASBL	néant	non applicable aux AISBL	11:16	FP = FUP
Restructuration d'associations et de fondations						
Partie spécifique du CSA	livre 13	ASBL/AISBL + FP/FUP	livre 13	ASBL/AISBL + FP/FUP	livre 13	ASBL/AISBL + FP/FUP
Fusions et scissions dispositions générales :	13:1	ASBL/AISBL + FP/FUP	13:1	ASBL/AISBL + FP/FUP	13:1	ASBL/AISBL + FP/FUP
Fusions et scissions conditions et procédures à suivre :	13:2 §1er + 13:3 à 13:9	apport ASBL/AISBL dans ASBL/AISBL/FP/FPE	13:2 §1er + 13:3 à 13:9	apport ASBL/AISBL dans ASBL/AISBL/FP/FPE	13:2 §2 alinéa 1er + 13:3 à 13:9	apport FP dans FP/FPE/université/personne morale de droit public
Fusions et scissions fondation d'utilité publique :	néant	néant	néant	néant	13:2 §2 alinéa 2 + 13:3 à 13:9	apport FUP dans FPE/université/personne morale de droit public
Apport d'universalité ou de branche d'activité	13:10	ASBL/AISBL + FP/FUP	13:10	ASBL/AISBL + FP/FUP	13:10	ASBL/AISBL + FP/FUP
Transformation des sociétés, des associations et des fondations						
Partie spécifique du CSA	livre 14	ASBL/AISBL + FP/FUP	livre 14	ASBL/AISBL + FP/FUP	livre 14	ASBL/AISBL + FP/FUP
Transformation d'une société en ASBL ou en AISBL	14:31 à 14:36	ASBL = AISBL	14:31 à 14:36	ASBL = AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP
Transformation d'une ASBL en SCES agréée ou en SC agréée comme ES	14:37 à 14:45	ASBL	néant	non applicable aux AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP
Transformation d'une ASBL en AISBL ou d'une AISBL en ASBL	14:46 à 14:50	ASBL = AISBL	14:46 à 14:50	ASBL = AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP

	Art.CSA	ASBL	Art.CSA	AISBL	Art.CSA	Fondation privée (FP) et/ou d'utilité publique (FUP)
Transformation transfrontalière	14:51 à 14:66	ASBL = AISBL	14:51 à 14:66	ASBL = AISBL	néant	non applicable aux FP/FUP
Transformation PP en FUP	néant	non applicable aux A(I)SBL	néant	non applicable aux A(I)SBL	14:67	FP
Le parti politique européen et la fondation politique européenne						
Partie spécifique du CSA	livre 17	PPE / FPE formes juridiques spécifiques	livre 17	PPE / FPE formes juridiques spécifiques	livre 17	PPE / FPE formes juridiques spécifiques
Dispositions transitoires (loi du 27 juin 1921 > CSA)						
Dispositions transitoires et entrée en vigueur (loi du 27 juin 1921 > CSA)	Loi 23/3/2019 (+modif) : art.38 + 39 §1er et 2 + 39 § 5 à 7 + 41 §1er + 41 §3 à 5 + 42 + 43 + 44	ASBL = AISBL	Loi 23/3/2019 (+modif) : art.38 + 39 §1er et 2 + 39 § 5 à 7 + 41 §1er + 41 §3 à 5 + 42 + 43 + 44	ASBL = AISBL	Loi 23/3/2019 (+modif) : art.38 + 39 §1er et 2 + 39 § 5 à 7 + 41 §1er + 41 §3 à 5 + 42 + 43 + 44	FP = FUP

Loi 23/3/2019 introduisant le CSA

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2019032306